

## Conseil municipal du 13 août 2018

### **- Régie des gîtes**

En complément de la délibération du précédent conseil sur les ventes à la Binhata, la trésorerie nous demande de préciser le détail des prix des articles : cartes postales au profit de Constance Social Club à 0,60 euro l'unité (sans application d'une marge), les cartes IGN spécifique au secteur Faux-la-Montagne à 15 euros et le livret sur « les morts de la Grande Guerre » à 14 euros. D'autre part les tarifs de la location de la salle des fêtes sont repris à l'identique leur montant est précisé sur le site internet de Faux à la rubrique « Salle des Fêtes ».

*Délibération votée sans abstention ni vote contre.*

### **- Fixation des marges sur la vente des carburants à la station-service**

Présentation des implications sur le coût de vente des carburants de la marge appliquée, sachant que cette marge viendra en déduction du coût de la station pour la commune. Selon les volumes vendus on pourra décider de la modifier dans quelques mois. Après présentation des chiffres estimés avec une marge de 6 centimes, qui semble le maximum pour rester dans les prix les plus bas proposés autour de nous ou de 10 centimes pour mieux financer le coût de la station, le chiffre de 6 centimes est retenu.

*Délibération votée sans abstention ni vote contre.*

### **- Décisions modificatives à la demande du trésorier**

Point reporté à un prochain conseil.

*Pas de Délibération*

### **- Autorisation de la commune à faire la demande de licence d'entrepreneur de spectacles**

Licence obligatoire quand une salle accueille plus de 6 spectacles par an. Jusqu'à présent licence était portée par Toutazimut, maintenant, dans le cadre de la reprise de la gestion de la salle par la commune c'est Catherine Moulin qui portera cette licence pour la commune, assistée par Ronan Guillet qui va faire le stage de sécurité nécessaire, le dossier va être déposé à la DRAC et les frais de formation (800 euros) et déplacements et repas seront pris en charge par la commune

*Délibération votée sans abstention ni vote contre*

### **- Achat du terrain Mignon à Bon-Martin**

Pour des raisons techniques le don du terrain concernant le réservoir de Bon-Martin (BZ 206 et 208) par Aurélia Mignon n'est pas une bonne solution, le terrain va donc être acheté pour 1 euro ce qui permet l'achat par le biais d'un acte administratif

*Délibération votée sans abstention ni vote contre.*

### **- Achat du terrain Coulaud à Arzailers**

La même raison technique s'applique à l'achat du terrain de Marc Coulaud (BN10) pour lequel la commune doit désormais attendre le règlement de la succession.

### **- Marché TAF/ demande de Certificat d'Économie d'Énergie (CEE)**

Un dossier a été déposé par le conseil en énergie partagée (CEP) du Parc Naturel Régional sur les plateformes Enerpro et CertiNergy, les montants estimés sont assez bas on attend d'autres offres. Une délibération est nécessaire pour concrétiser cette demande.

*Délibération votée sans abstention ni vote contre*

### **- Marché adduction eau potable (AEP) du bourg et extension du réseau de chauffage**

Lancement du marché correspondant à la seconde partie de la réfection du réseau d'adduction du carrefour du cimetière jusqu'à la fontaine et ensuite vers le camping par la départementale.

Ce marché prévoit le chiffrage d'une extension sous forme de mise en place de buses prêtes à être utilisées pour relier, le bâtiment de la Binhata et les gîtes d'une part et la maison Lesnes d'autre part au réseau de chauffage de la commune. *Délibération votée sans abstention ni vote contre.*

#### **-Information du conseil avant prise de délibération**

##### **- Poste CCD à la Binhata**

Audrey Van Rensbergen a été recrutée pour l'été en renfort sur la Binhata, la commune souhaite lui proposer un CDD avec une mission sur la gestion de la salle des fêtes et en complément de l'équipe sur l'agence postale.

##### **- Services techniques**

Pour remplacer Benoit Jupin la commune souhaite embaucher une personne ayant plutôt un profil « bâtiment », le recrutement de ce troisième poste devant se faire fin octobre début novembre.

#### **- Affectation des amendes de police**

Une somme de 466 euro a été attribuée à la commune il est nécessaire de fournir un devis pour une dépense au moins correspondante en achat de panneau ou en peinture routière. Une discussion a lieu sur la nécessité et les moyens pour mieux signaler l'intersection de la Fontaine et limiter la vitesse dans le bourg.

*Délibération votée sans abstention ni vote contre.*

#### **- Information du conseil sur des demandes d'achats de terrains communaux**

Il s'agit de terrains communaux situés à Jalagnat, les demandeurs sont d'une part Eliane Lissandre et Emmanuel Méchain et d'autre part, M. Collard.

Ces demandes nécessiteront l'organisation d'une enquête publique. Les frais d'enquête publique seront à la charge des pétitionnaires quel que soit le résultat de l'enquête. Dans le cas d'un avis positif, les frais de géomètre et de notaire seront également pris en charge par les demandeurs.

- Concernant le terrain BO257 : un conseiller devra se rendre sur place pour voir la faisabilité du projet.
- Concernant la demande de M.Collard, il s'agit d'un triangle de terrain attenant à sa maison, faisant partie de la voirie communale. Il y a lieu de vérifier s'il existe des réseaux (AEP, électricité,etc). Une création de parcelle serait nécessaire, la commune devra consulter la préfecture pour savoir si cette opération est juridiquement possible (question de la propriété communale inaliénable).

#### **- Délibération droit des sols**

Délibération en complément d'une délibération déjà prise sur l'adhésion au service du droit des sols : traitement des demandes d'urbanisme, de permis de construire, de la Communauté de Communes Creuse Grand Sud.

*Délibération votée sans abstention ni vote contre.*

#### **- Organisation du périscolaire**

En fonction de la fréquentation du périscolaire et des tâches à effectuer il faut décider si ce service nécessite une ou deux personnes, après discussion et renseignements pris, on s'oriente vers un démarrage à la rentrée avec une seule personne, un bilan sera fait dans quelques mois.

*Délibération votée sans abstention ni vote contre.*

#### **-Remboursement de frais de déplacements**

Ces frais concernent les trajets effectués par un agent pour réassortir le fonds de livres et documents en allant à la Médiathèque intercommunale à Felletin.

### **- Questions diverses**

Un groupe d'une quinzaine de jeunes s'est installé dans un des bâtiments du CCAS du Chamet, des contacts pris par la mairie ont permis la venue du Directeur Général du CCAS. Sa rencontre avec le groupe porteur d'un projet aboutira peut-être à une solution leur permettant d'occuper le site de façon légale. Leur but est de mettre en place un centre de recherche sur le thème de la forêt entre autres, ils devraient présenter leur projet dans une réunion publique dans les semaines qui viennent. Ils accueillent tous les jeudis soir ceux qui souhaitent s'informer sur ce projet.